



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le

ID : 032-253201842-20260602-CS090526-DE



DELIBERATION n° DECHETS CS 09 05 26

Séance du jeudi 28 mai 2026

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE TRIGONE
AUX COMMISSIONS DE SUIVI DE SITE (CSS)**

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 16

Procuration : 00

Absent : 3

Date de la convocation

Le 18 Mai 2026

Date d'affichage

Le Jeudi 28 Mai 2026 à 9 heures30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : Mr Francis DUPOUEY, Mr Jean-Pierre SALERS, Mr Patrick SUAREZ, Mr Gérard LILLE, Mr Jean-Paul FORMENT, Mr Jacques MORLAN, Mr. Roger COMBRES, Mr Claude NEF, Mr Jérôme SAMALENS, Mr Eric CADORE, Mr Cyril ROMERO, Mr Didier DUPRONT, Mme Muriel LARRIEU, Mme Martine DAREUX, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mr Fabien ESCALAS

Présent par visioconférence :

Représentation :

Absent excusé : Mme Celine SALLES, Mr Philippe PEFFAU, Mr Benoit DESENLIS

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, précisée par le décret n° 2012-189 du 7 février 2012, a créé les commissions de suivi de sites. Ces commissions, acteurs de l'information du public autour des sites industriels, sont notamment chargées de créer un cadre d'échange et d'information sur les actions menées par les exploitants d'installations classées. La commission de suivi de site (CSS) comprend 5 collèges, avec au minimum un membre par collège :

- collège « administrations de l'Etat » (Préfet ou représentant, DREAL)
- collège « élus des collectivités territoriales »
- collège « riverains » ou « associations de protection de l'environnement »
- collège « exploitants » de l'installation classée
- collège « salariés » de l'installation classée (délégué du personnel, délégué syndical)

Elle comporte un bureau composé du président (le Préfet ou son représentant) et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges. Le bureau fixe l'ordre du jour des réunions. A ce jour, 3 commissions de suivi de site sont créées pour chacune des trois installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Gers (de Pavie, du Houga et de Moncorneil-Grazan). L'assemblée doit désigner quatre membres titulaires et quatre suppléants par site.

Trigone- Comité Syndical du 28 Mai 2026 – Délibération n°09 05 26

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- De désigner les représentants du syndicat aux commissions de suivi de site (CSS) comme suit :

Site	Titulaire	Suppléant
Pavie	FRANCIS DUPOUEY	JEAN PIERRE SALERS
	MARTINE DAREUX	CYRIL ROMERO
	CHANTAL DUJEAN-DUPEBE	ERIC CADORE
	PATRICE SUAREZ	FABIEN ESCALAS
Houga	FRANCIS DUPOUEY	JEAN PIERRE SALERS
	ROGER COMBRES	MARTINE DAREUX
	DIDIER DUPRONT	CYRIL ROMERO
	PATRICE SUAREZ	JEROME SAMALENS
Moncorneil-Grazan	FRANCIS DUPOUEY	JEAN PIERRE SALERS
	FABIEN ESCALAS	DIDIER DUPRONT
	CYRIL ROMERO	ROGER COMBRES
	MARTINE DAREUX	PATRICE SUAREZ

Le Président, Francis DUPOUEY

Trigone- Comité Syndical du 28 Mai 2026 – Délibération n°09 05 26

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FRANCIS
DUPOUEY

Signature numérique
de FRANCIS DUPOUEY
Date : 2026.06.03
09:51:05 +02'00'